

BAIL DE GARAGE

Entre les soussignés:

[redacted]
[redacted] elenet.be

Dénommé "le bailleur" d'une part:

Et: [redacted]

Dénommé le preneur [redacted]

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

Le bailleur déclare par la présente donner en location au preneur qui a accepté l'emplacement Nr. 8... Rue Capitaine Crespel, 47 à 1050 Bruxelles aux conditions suivantes:

Le loyer sera payé au début de chaque TRIMESTRE; soit 450 EURO

Les versements seront effectués au c.b. [redacted]

Ce bail est conclu pour une durée d'un an, en prenant cours le 1/8/2016

Faute d'un préavis de 3 mois, avant l'expiration du bail, le bail sera automatiquement reconduit pour une nouvelle période d'un an.

Le preneur reconnaît avoir reçu l'emplacement en parfait état locatif.

Fait à Anvers en double exemplaire le 1/8/2016

Le bailleur [redacted]

Le preneur

L'index:.....

+ 1 clé
+ 1 commande à distance

Prix chargé le [redacted]
Prix chargé le 1/8/2016

TRIMESTRE
"

c. [redacted]